

Commune : Charly

Statut : site inscrit le 10 mai 1976

Superficie : site ponctuel d'environ
400 mètres carrés,
(parcelle 296 du cadastre
communal de Charly)

Propriété privée, accès public par
chemin communal à proximité



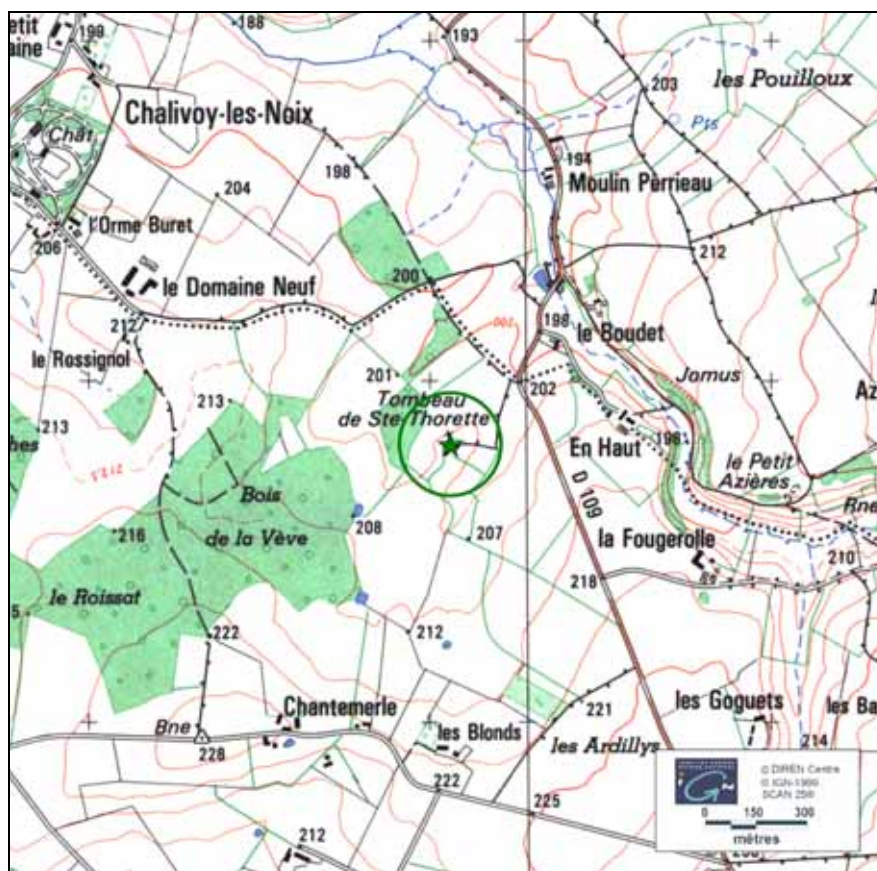
Vue de l'ensemble du tombeau, certains fragments
ont été assemblés et agencés pour former une table

Motifs de l'inscription

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère légendaire.

« Est inscrit sur l'inventaire des sites légendaires du département du Cher l'ensemble formé sur la commune de Charly par le tombeau de Sainte-Thorette et comprenant la parcelle cadastrale n° 296 (section C) ». ¹

« (...) dans la séance du 12 juin 1975, la CDSPP a donné un avis favorable de principe à la demande de classement au titre des sites légendaires du tombeau de Sainte-Thorette à Charly. » ²



Délimitation du périmètre
inscrit du Tombeau de
Sainte-Thorette

¹ In Secrétariat d'Etat à la Culture, Direction de l'Architecture, Arrêté du 11 juin 1976, p 1.

² In CDSPP du 16 décembre 1976, p 9.



Identité et état des lieux

Le périmètre inscrit est situé dans un environnement agricole au centre d'une petite parcelle de boisement clair, en bordure d'un chemin d'exploitation agricole d'accès malaisé (Chemin Rural dit de Sainte-Thorette). La route la plus proche se trouve à trois cents mètres du site.

Le site inscrit a plus une valeur patrimoniale que paysagère. Il comprend un ensemble de fragments de pierres, façonnés, et pour certains sculptés, pouvant constituer les restes d'un sarcophage. Ces vestiges auraient été datés vers 1000 ou 1100 ap. J.-C. et ont été attribués à sainte Thorette, ou sainte Taurette du latin *santa Tauritia*, vierge particulièrement honorée près d'Issoudun (Cher).

Récemment, certaines pierres ont été recollées et réajustées grossièrement avec des pierres importées pour constituer une sorte de table et en conséquence, le site inscrit se trouve désormais totalement dénaturé. Les inscriptions figurant sur les deux faces de la pierre tombale s'effacent, érodées par les effets habituels des agents atmosphériques sur la roche.

Chemin rural dit « de Sainte-Thorette » permettant d'accéder au site inscrit par l'Est

Enjeux et orientations pour la gestion

Pourtant localisé dans un lieu peu fréquenté, le tombeau de Sainte-Thorette a malgré tout subi une dégradation majeure pour en faire ce qui semble être un lieu de pique-nique occasionnel. Il serait donc souhaitable de rénover les pierres du tombeau.

Le site ayant été dégradé, seul le dépôt des fragments dans un site approprié (musée, église de Charly, etc) assurerait la préservation des pierres tombales, mais entraînerait alors la disparition définitive du site en tant que tel.

Si les pierres restaient à leur emplacement actuel, une signalétique pourrait être installée au bord de la route et sur le site afin d'annoncer aux promeneurs l'existence d'un site inscrit ce qui, espérons-le, pourrait dissuader les personnes mal intentionnées d'abîmer davantage les pierres patrimoniales de Sainte-Thorette.



Pierres du tombeau avant transformation



Détails de la table reconstituée